

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATIONS

Vente d'un terrain communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Direction Générale des Finances Publiques a estimé une surface de plus ou moins 900 m² de la parcelle cadastrée AD 471 à 18 000 € et de la demande de Design Habitat pour l'acquérir afin d'y implanter leur activité professionnelle et un logement dédié à la location.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre une surface de plus ou moins 900 m² de la parcelle AD 471 à Design Habitat pour la somme de 18 000 €, tous les frais de géomètre, notaire, raccordements et voiries seront à la charge de l'acquéreur, sous condition d'une construction d'un local commercial et d'un logement. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour entreprendre et signer tous les documents afférents à ce dossier.

Consultation pour les travaux de construction d'une voirie et d'une aire de circulation – Maison des associations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la consultation lancée pour la réalisation des travaux cités en objet, deux entreprises ont répondu :

- RONGERE : 26 693, 50 € H.T.
- EUROVIA : 24 373, 20 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de suivre les propositions de la commission d'ouverture des plis du 30 août 2016 et d'attribuer les travaux cités en objet à l'entreprise la mieux disante : EUROVIA pour un montant de 24 373, 20 € H.T. et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les propositions d'attribution de subventions :

- A.S.T.T. : 2 710 €,
- A.S. GLAIRE : 1 500 €,
- FAMILLES RURALES : 1 000 €,
- SAVOIR ET DETENTE : 350 €,
- LE CERCLE DES ECHANSONS : 350 €,
- TENNIS CLUB : 600 €, sous réserve d'une ouverture d'une section tennis loisirs pour les habitants de Glaire,
- THE TENNESSEE ROAD : 400 €,
- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : 300 €, sous réserve du dépôt de leur demande complète,
- A.S. SOMMER : 850 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser les subventions proposées ci-dessus.

DIVERS

Néant